



Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

À qui profite une Couronne affaiblie ?

Un rôle unique et important dans notre système de justice

Les 450 procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec, plus communément appelés procureurs de la Couronne, représentent l'État devant les tribunaux de compétence criminelle. Tous les jours, les procureurs ont à prendre des décisions qui affectent les droits fondamentaux des citoyens. La Cour suprême du Canada a déjà dit à propos des procureurs de la Couronne: "Personne n'est chargé d'une fonction civile plus lourde pour l'intérêt de la société".

Il est important de savoir que la loi interdit formellement aux procureurs de la Couronne d'être membres d'un parti politique, de faire de la politique active et de contribuer financièrement aux partis politiques.

Un manque de ressources criant

La justice négligée

La justice est un des piliers de notre démocratie. Pourtant, le Québec est la province canadienne qui consacre le moins par capita à l'administration de la justice. En 2009, les investissements publics en matière de justice étaient les mêmes qu'en 1993.



Ce sous-financement donne évidemment des résultats désastreux:

- C'est au Québec que les **délais en matière de justice criminelle** sont les plus longs; les délais ont augmenté de 55% depuis 10 ans (rapport du Vérificateur général du Québec 2009-2010).
- Le Québec a le ratio procureur / population le plus bas au pays:

Saskatchewan	C.-B.	Manitoba	Maritimes	Ontario	Alberta	Québec
1 / 8466	1 / 9342	1 / 9983	1 / 11006	1 / 11916	1 / 13580	1 / 16526

Il faudrait embaucher au moins 200 procureurs de plus, simplement pour arriver à la moyenne canadienne.

Un sondage récent auprès des procureurs révèle que 80% d'entre eux considèrent ne pas avoir le temps de faire un travail professionnel à l'intérieur de leur horaire normal. 3 procureurs sur 4 estiment ne pas avoir assez de temps pour se préparer adéquatement à la Cour. Bref, les procureurs sont surchargés, épuisés. Le taux d'absentéisme en raison de maladie professionnelle est l'un des plus élevés dans la fonction publique.

Et le citoyen, dans tout ça?

Le manque de ressources est en contradiction évidente avec la Déclaration de services aux citoyens du Ministère de la Justice du Québec, puisque les procureurs n'ont pas le temps voulu pour rencontrer les victimes et les témoins, pour qui une première expérience avec le système judiciaire est souvent éprouvante.

Cette carence a un impact majeur, entre autres sur les organismes œuvrant auprès des femmes victimes de violence conjugale. La présence des procureurs de la Couronne est essentielle puisqu'ils représentent un acteur de premier ordre dans une intervention socio-judiciaire en cette matière. Plusieurs organismes ont d'ailleurs déjà dénoncé le manque de procureurs, une réalité qui, disent-ils, mine leur travail et compromet leurs efforts pour contrer le fléau de la violence conjugale et familiale.



"Surchargés et sous-payés"

Voilà ce que disait en 2009 le juge à la retraite John Gomery à propos des procureurs de la Couronne. Et il n'est pas le seul. Depuis 25 ans, pas moins de quatre rapports d'experts et tous ceux qui se sont penchés sur la question, en sont venus aux mêmes conclusions : le gouvernement ne reconnaît pas le rôle essentiel des procureurs de la couronne dans notre société et ne leur donne pas les moyens de réaliser leur mandat.

En 2005, le bâtonnier du Québec affirmait que "les conditions de travail des procureurs du Québec - et pas seulement leur salaire - ont été dénoncées comme étant des atteintes à la notion même de l'exercice d'une profession.

Une conclusion peu réjouissante pour les victimes et autres justiciables, et une situation devenue carrément intenable pour les procureurs.

Des salaires non concurrentiels

Au début des années 2000, une étude de l'Institut de la statistique du Québec démontre que les procureurs du Québec accusent un retard salarial de 35 % par rapport à la moyenne canadienne et les places au dernier rang au Canada. Traditionnellement, un indicateur pertinent pour évaluer le salaire des procureurs est de le comparer avec celui d'un juge provincial. Le tableau suivant montre qu'à ce chapitre, les procureurs du Québec sont encore bons derniers au Canada en 2010.

Salaires maximal d'un procureur du Québec comparé à celui d'un juge provincial

Ontario:	79%
Colombie-Britannique:	72%
Manitoba:	64,4%
Saskatchewan:	63%
Québec:	42%

Les conditions de travail intenable et les salaires non concurrentiels des procureurs de la Couronne ne favorisent pas l'embauche et la rétention d'avocats d'expérience. Les départs à la retraite sont comblés par l'arrivée de procureurs plus jeunes et avec moins d'expérience. L'Association déplore depuis plusieurs années l'exode des procureurs vers le secteur privé ou vers la Couronne dans d'autres provinces.



Sécurité: un problème récurrent

La question de la sécurité personnelle des procureurs et de leur environnement de travail est un problème réel au Québec. En août 2010, huit mois après l'implantation de détecteurs de métaux à l'entrée de deux salles du palais de justice de Montréal, les constables spéciaux avaient saisi près de 200 objets potentiellement dangereux. Les constables ont intercepté six armes blanches et bonbonnes de poivre de Cayenne, et mis la main sur plus de 170 canifs et ciseaux, ainsi qu'une vingtaine de substances illicites, ont rapporté les médias.

Les stationnements des procureurs se trouvent souvent au même endroit où sortent les prévenus et sont libérés les détenus. Ceux-ci peuvent facilement identifier le véhicule personnel des procureurs. À plusieurs occasions, des procureurs se sont fait interpeller et crier des insultes. En région, il n'est pas rare que les procureurs doivent partager le même stationnement que des accusés ou la famille d'accusés qu'ils veulent faire condamner. Des procureurs ont même été l'objet de "filature" par des véhicules inconnus.

Autre exemple de gestes d'intimidation: des membres de gangs de rue ne se gênent pas pour photographier des procureurs avec leur téléphone cellulaire à l'intérieur même de certains palais de justice du Québec. Une situation que l'Association des procureurs de la Couronne estime inacceptable et exhorte depuis plusieurs années le gouvernement à présenter un plan global de sécurité. Pour l'instant, les mesures de sécurité arrivent au compte-goutte.

-30-

Renseignements :
Marie-José Bégin
(514) 994-0802

